

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2011

\*\*\*

**Date de convocation** : 07-11-2011

**Date d'affichage** : 07-11-2011

**Nombre de conseillers** :            En exercice : 29    Présents : 23    Absents excusés et représentés : 4  
Absents et excusés : 2

**L'AN DEUX MILLE ONZE LE QUATORZE NOVEMBRE** à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond CHARRESON, Maire.

### PRESENTS

Raymond CHARRESON, Béatrice WILLEM, Eladio CRIADO, Véronique BASTIDE, Pierre GUERREIRO, Bruno MARCILLAUD, Philippe LELIEVRE, Patrick LEROY, Patricia MELMI, Antoine BRUNO, Madeleine LE GALLOU, Sylvie DREYFUS, Catherine DUQUESNE, Josiane FANTOU, Isabelle BARBERA, Olivier TEILHET, Louisa HADJIDJ, Danièle CASSIN, Dominique PECHEUX, Philippe CROQ, Véronique JNIOUI, James TAÏB, Véronique DARMON

### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

Jean-Claude MORGANT a donné procuration à Béatrice WILLEM,  
Gislaine YVINEC a donné procuration à Josiane FANTOU,  
Karine SEGRESTIN a donné procuration à Sylvie DREYFUS,  
Xavier CASALTA a donné procuration à Olivier TEILHET

### ABSENTS ET EXCUSES

Jawad HAJJAR,  
Jean DHELENS

### SECRETAIRE DE SEANCE

Patrick LEROY

## **CULTURE - ASSOCIATIONS CULTURELLES ET AUTRES NON SPORTIVES**

### **11-136. DESIGNATION DU DIRECTEUR DU CENTRE CULTUREL ARC EN CIEL THEATRE DE RUNGIS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2221-1, L. 2221-10, R. 2221-21 et R. 2221-22,

Vu la présentation faite aux membres du Comité technique paritaire le jeudi 29 septembre 2011,

Vu les délibérations n° 11-082 et 11-108 du Conseil municipal du 20 juin et du 20 septembre 2011 portant création de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour la gestion du Centre culturel Arc en ciel Théâtre de Rungis, et définissant ses modalités de fonctionnement,

Considérant que la formation et l'expérience du candidat répondent au profil de poste de directeur de l'établissement public local créé par le Conseil municipal,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Antoine Bruno,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
*A la majorité,*

#### Article 1

Décide de désigner Monsieur Bruno Cochet en tant que directeur du Centre culturel Arc en ciel Théâtre de Rungis.

#### Article 2

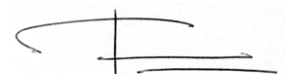
Précise que la nomination de Monsieur Cochet sera prononcée par arrêté du Président de l'établissement.

|  |
|--|
| Le conseil adopte à la majorité cette délibération.<br>Motion adoptée par 19 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 2. |
|--|

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

Rungis, le 14 novembre 2011

Le Maire,



Raymond CHARRESSON